

Mireille Charonnat - Témoignage - Evolution de l'accompagnement en Centre d'hébergement des personnes en situation de grande fragilité dans le champ de l'exclusion - CNAHES-AFERTES 2013



Mireille Charonnat est déléguée régionale du CNAHES Hauts-de-France. Elle a exercé en tant qu'enseignante, puis s'est dirigée vers l'enfance inadaptée au sein du COT Anne Frank à Saint-Omer pendant 10ans puis a été directrice de l'association Mahra à Saint-Omer pendant 23ans. Elle est également vice-présidente de l'AIVS du Pas-de-Calais, membre du Conseil d'administration de la Fondation Abbé Pierre, d'EMMAUS France, de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Hauts-de-France, et de l'Association Blanzy Pourre. Elle a été également présidente de la FNARS Nord-Pas-de-Calais.

Je me propose de vous présenter au travers de mon parcours professionnel dans des dispositifs de lutte contre l'exclusion, l'évolution que j'ai vécue dans l'accompagnement des personnes en situation de grande précarité du secteur de l'aide sociale à l'hébergement.

J'ai ouvert en janvier 1980 le premier Centre d'hébergement du Pas-de-Calais pour l'accueil des Femmes seules ou avec enfants. Il existait bien deux maisons maternelles, héritières des anciens Bons Pasteurs, mais elles n'accueillaient que des jeunes Filles enceintes ou accompagnées de bébés, rien au delà de 21 ans.

En 1980, j'héritais aussi d'une déjà longue histoire dans la prise en charge des plus démunis. Sans remonter au Moyen Age, de tous temps, cette prise en charge a oscillé entre répression et assistanat, avec pratiquement toujours de l'enfermement. On a cru un temps, de 1945 à 1975 (les trente glorieuses) que les progrès techniques et économiques allaient permettre d'éradiquer la pauvreté, mais vous savez que la première crise du pétrole de 1973 a bien vite chassé ces illusions. Jusqu'en 1975, on est encore dans la bienfaisance, l'assistance, l'ordre, la moralisation, la mise à l'abri, le refuge, les asiles de nuit... Mais on a mis aussi en place des réponses telles que l'assurance maladie, et l'aide sociale remplace l'assistance publique et on publie le code de la famille. C'est le temps de la reconnaissance de l'inadaptation puis de la réadaptation sociale. Les structures d'hébergement existantes accueillaient essentiellement des hommes, elles étaient dirigées par des bénévoles puis par d'anciens gendarmes, ou militaires... on hébergeait en collectif (des dortoirs), on offrait le gîte, le couvert et on visait essentiellement la mise au travail.

En 1976, un décret du code de la famille va ouvrir les structures à de nouveaux publics (les personnes en situation de grande fragilité, les familles...), il permet des actions socio-éducatives, culturelles... On constate dès lors une ouverture massive d'établissements, souvent généralistes, les publics se diversifient, les professionnels remplacent les bénévoles , vient le temps de la formation et des diplômes.

En 1979 lorsque l'Association MAHRA implantée depuis 5 ans à Saint Omer décide d'ouvrir un CHRS pour femmes, elle gère déjà une structure pour hommes seuls. Comme beaucoup d'associations de l'époque son Conseil d'administration est essentiellement composé de bénévoles issus du secteur caritatif : EMMAUS, Secours Catholique, St Vincent...et son Président est un notable. Le Foyer est en centre ville, une grande maison bourgeoise, des chambres collectives, il est dirigé depuis son ouverture par un ancien gendarme, on y assure le gîte et le couvert. En 1979, divers incidents avec les résidents interrogent le CA, c'est la fin du plein emploi, les hommes sont inactifs ce qui engendre alcoolisme et violence. L'association fait alors le choix d'embaucher un nouveau directeur de formation « éducateur spécialisé ». Le projet de l'établissement va évoluer très vite : le CHRS déménage pour intégrer des locaux beaucoup plus vastes avec des terrains qui permettront de développer des activités d'insertion par l'économique pour occuper les hommes inactifs.

Dans le même temps dans les anciens locaux l'Association propose l'ouverture d'un CHRS pour femmes. Les demandes émergent peu à peu sur le territoire et rien n'existe. La MAHRA fait le choix de recruter une Directrice pour ouvrir cette structure, pas question de la confier au directeur du CHRS masculin.

Sollicitée par l'association, je pose ma candidature, l'expérience m'intéresse. Depuis 10 ans éducatrice scolaire spécialisée au COT Anne Franck, je ne peux que m'interroger sur les causes et les conséquences des placements d'enfants à l'aide sociale, la séparation des familles.

L'accompagnement des femmes en situation de grande détresse, un accueil de l'entité familiale, ne peuvent-ils pas éviter la séparation mère-enfants, la dispersion de la fratrie, la répétition des situations d'exclusion ?

Quand on débute comme Directeur en 1980 dans une petite association militante du secteur AHI, on n'est pas exigeant : il n'y pas de projet associatif, pas de fiche de poste, pas de référentiel, pas de délégations, tout juste un contrat de travail, tout est à construire, à inventer... Notre seule ressource : faire appel à la Fédération qui s'est développée depuis 1956 : la FNARS, à l'initiative de pionniers, elle forme, informe, interpelle, participe à la co-construction des politiques publiques... Je vais donc aller voir ce qui se fait ailleurs chez des adhérents, en Picardie, en région parisienne...

Mauvaise nouvelle, suite à des contraintes financières la DDASS du Pas-de-Calais (à l'époque) ne peut me faire d'avance de trésorerie, ni me régler les premiers mois de fonctionnement, l'association n'a pas de réserve, c'est donc le Père Léon responsable d'EMMAUS La Buissière qui nous prête l'argent et nous permet d'ouvrir et d'attendre les financements.

## Premières grandes initiatives qui bousculent le secteur:

- Aménagement et décoration des locaux, pas question d'accueillir des femmes, des enfants, des familles dans un dortoir, aménagement de chambres, d'espaces de vie conviviaux, de bureaux qui permettront des entretiens en toute discrétion.
- Les admissions : étant donné l'implantation et les besoins, nous serons un CHRS généraliste, ce qui aura par la suite beaucoup d'importance pour l'évolution de la prise en charge (une équipe pluridisciplinaire, mixité, formation, locaux, partenariat local...)
- Ecriture du premier projet d'établissement qui déterminera très vite l'évolution de la structure
- Le dossier d'accueil, mon collègue du foyer masculin a fort aimablement partagé ses documents, les informations sollicitées à l'arrivée sont très limitées, peu de choses en dehors de l'état civil, rien sur leur histoire, leur vie sociale et familiale, leur santé... Notre projet, à nous, prévoit dans ses missions une composante éducative, une composante d'animation, une composante sociale, une composante thérapeutique, il faut donc créer de nouveaux documents
- Le premier règlement intérieur, faire vivre ensemble des personnes de tous âges, avec des parcours de vie très différents, des problématiques diverses, avec des entrées et sorties permanentes... Il nécessite beaucoup de souplesse et d'écoute, on fait le choix de n'y écrire que l'indispensable, afin de permettre un maximum de négociations. On est néanmoins encore bien loin des outils de la loi 2002 et c'est l'équipe qui écrit le règlement intérieur. À la relecture du document aujourd'hui je pense que de nombreux articles feraient l'objet de vives contestations!
- Le partenariat : les textes nous demandent de limiter les durées de séjour à 6 mois, éventuellement renouvelables, alors pas question de permettre aux familles de « s'installer » au CHRS, pas question non plus de se couper de l'extérieur : la scolarisation des enfants, les soins, la recherche de travail, les loisirs , l'ouverture des droits... tout ceci va très vite entraîner un fort partenariat avec le quartier, la ville.

Les deux premières années de fonctionnement seront essentiellement consacrées à l'observation, à l'écoute, à l'ajustement du projet : comment mettre à profit ce moment privilégié et « entre-parenthèses » dans leur vie qu'est le séjour en CHRS pour repartir et maîtriser à nouveau le cours de leur vie ou amorcer pour certaines un processus de rupture devant les amener à devenir acteur de leur histoire ?

Ne pas faire à leur place, ne pas passer de la dépendance de l'hôpital, du mari... Sous notre dépendance ?

## Les grandes évolutions seront permanentes :

- Dès 1982 : ouverture de places de CHRS dans le diffus appartements loués à l'association par des bailleurs sociaux, autonomie plus grande pour les usagers et meilleure préparation vers la sortie, développement du partenariat avec les bailleurs publics et privés pour faciliter la sortie de l'hébergement
- 1983 : ouverture d'un atelier de réentraînement au travail, visée économique certes mais aussi valorisation des compétences, ancrage dans une activité de production, stabilisation des rythmes, accès à la formation, inscription dans un parcours d'insertion...
- 1985 : le contrat de séjour, la place des pères, prise en compte des violences conjugales
- 1988 : le RMI, une réelle évolution pour les femmes, il n'est plus nécessaire de faire un enfant tous les 3 ans pour bénéficier de l'API, pérennité des ressources. Nous faisons le choix d'être service instructeur, nous ouvrons notre atelier aux bénéficiaires du RMI, en contrat d'insertion, développement du partenariat avec le Département, fin de l'entre soi pour les résidents de CHRS en insertion.
- 1990: la loi Besson, le droit au logement, c'est l'occasion de finaliser notre partenariat avec les bailleurs, nous faisons déjà de la sous location, du bail glissant...nous ouvrons un service logement, instruction des dossiers FSL, accompagnement social lié au logement, service de suite pour les ménages issus du CHRS
- 1991 : la circulaire Ballet reconnaît les CHRS comme « assembliers » ayant capacité à proposer sur un territoire une prise en charge globale des publics en situation d'exclusion.
  Autour du CHRS se sont développées tout un ensemble d'activités ouvertes à l'ensemble des publics en difficultés. Accueil des couples
- 1993 : les nouveaux pauvres, les morts dans la rue, les réponses en urgence. De la gestion ponctuelle d'un asile de nuit à l'ouverture d'un SAUO à Saint-Omer (service d'accueil d'urgence de d'orientation, ouvert à l'année), premiers relogements en direct de SDF dans de petits logements privés sans passer par la case hébergement. Mobilisation de l'ensemble des partenaires autour du SAUO, zéro SDF.
- 1998 : grande loi de lutte contre les exclusions, développement des actions « parentalité », santé, logement des jeunes ( CLAJ), depuis 10 ans on constate une très forte augmentation des demandes d'admission en CHRS, une évolution importante des publics accueillis qui correspond au délitement du lien social, à la montée de la précarité : décohabitation parentale, progression fulgurante des divorces, appauvrissement et ruptures de solidarités (jeunes, femmes en situation d'errance, familles monoparentales, sorties d'hôpitaux psychiatriques...)

Les dispositifs se sont multipliés, mais ils sont très cloisonnés, y accéder devient de plus en plus complexe... En tant que Directrice je consacre désormais une grande partie de mon temps à la gestion administrative et financière, le cadrage, l'aspect sécuritaire prévalent sur le projet, heureusement entre temps je suis passée par le CAFDES qui m'a appris à résister au formatage, à garder des marges de manœuvre!

- 2000 : la MAHRA regroupe ses activités sous une même direction, j'ai trois ans pour finaliser le projet puisque je quitte mes fonctions en 2003.

Pour la suite de l'histoire je prendrai la casquette de Présidente de la FNARS Nord PdC, il me fallait bien rendre un peu de tout ce que la Fédération m'avait apporté : le secteur continue d'évoluer très vite : ce sera la loi 2002-2 avec les textes essentiels sur la participation, la citoyenneté, l'accès aux droits, la loi DALO en 2007, la RSA en 2008, la refondation de l'hébergement en 2009, mais aussi les appels à projet, les évaluations... Tout ceci sur un fond de crises financières successives, de montée de la précarité, de veille sociale, de maraudes, de mises à l'abri, de migrants à accueillir en urgence avec autant de dispositifs supplémentaires qui s'ajoutent au millefeuille déjà très complexe : les pensions de familles, les résidences accueil, l'hébergement d'urgence pour demandeurs d'asile, les centres provisoires d'hébergement, les accueils de jour, les SIAO, housing first, les CADA, l'HUDA.... Aujourd'hui les CAES (centres d'accueil et d'évaluation pour migrants).

Un millefeuille remis en cause aujourd'hui avec l'arrivée du « Logement d'abord »... Une autre histoire que vous allez découvrir lors du module sur la précarité et l'exclusion.